Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260408-DCM2026043-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 08 avril 2026

Date de la convocation : 02 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le huit avril mars, à dix heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.
PRESENTS (32) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, Mme ROBIN, M DECAN, M MARSAULT, M GICQUEL, Mme MOANAVOLA, M RETHO, Mme MAUFRAIS, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M NOURRY, Mme BECCIU, M DELORME, Mme CLEMENT, M AYEL, M PEPIN, M BRIAND, Mme LECOQ, Mme FRIOT, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (1) : Mme TOUNKARA, conseillère municipale.
PROCURATIONS DE VOTE (0)

M BANI a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

2026.043 Syndicat Intercommunal du Golf de l'Agglomération Rennaise (SIGAR) – Désignations

- **VU** le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-33 d'une part et L.5211-1 et L.5212-1 et suivants d'autres part ;
- **VU** l'arrêté préfectoral du 10 avril 1987 portant création du Syndicat Intercommunal du Golf de l'Agglomération Rennaise (SIGAR) ;
- **VU** la délibération en date du 17 décembre 1986 portant adhésion de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande au SIGAR ;
- **VU** les statuts du SIGAR ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Monsieur le Maire ;
- **CONSIDERANT** que la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande est membre du SIGAR, aux côtés des communes de Rennes, La Chapelle-des-Fougeretz et L'Hermitage ;
- **CONSIDERANT** que, conformément aux statuts du syndicat, la commune dispose d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au sein des instances du SIGAR ;
- **CONSIDERANT** que, suite au renouvellement intégral du Conseil Municipal, il lui revient de procéder à la désignation des membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;
- **CONSIDERANT**, pour ce faire, qu'il convient de les désigner au scrutin uninominal, secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours ou relative en cas de troisième tour, sauf si le Conseil Municipal y déroge à l'unanimité ou s'il y a une seule candidature.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260408-DCM2026043-DE

En séance, les membres suivants du Conseil Municipal se sont portés candidats :

Membre titulaire	Membre suppléant
Tombovelo Achiraf AMAD	Sébastien COLLET

Or, en application de l'article L.2121-21 du CGCT, si une seule candidature a été déposée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : Mme LECOQ, Mme FRIOT, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, Mme BASLE, M HAGGAN) :

- **Déroge au vote à scrutin secret, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, suite au dépôt d'une seule liste candidate ;**
- **Désigne avec effet immédiat un membre titulaire et un membre suppléant du Conseil Municipal au sein des instances du Syndicat Intercommunal du Golf de l'Agglomération Rennaise (SIGAR) comme suit :**

Membre titulaire	Membre suppléant
Tombovelo Achiraf AMAD	**Sébastien COLLET**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II 0
Quorum requis pour délibérer 17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote 0
Conseillers présents lors du vote 32
Abstentions 7
Nombre de suffrages exprimés 25
Votes Pour 25
Contre 0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 14 avril 2026

Sébastien COLLET
Maire

Malik BANI
Secrétaire de séance

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 16/04/26

Publié sur le site de la Ville le : 16/04/26

Par le service affaires générales